

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un forage de reconnaissance au Calcaire de Brie et essais de pompage

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
17. d)	Création d'un forage de reconnaissance (dispositif de captage des eaux sout) en zone présentant des mesures de répartition (ZRE nappe de Beauce) Rubriques concernées : - Rubrique 1.1.1.0 - Rubrique 1.3.1.0 (prélèvements temporaires > 8 m3/h lors des essais hydrauliques)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux prévus concernent la réalisation d'un forage de reconnaissance afin de reconnaître le potentiel de l'aquifère des calcaires de Brie avant la création d'un nouveau forage d'alimentation en eau potable. Le forage servira ainsi à définir la productivité et les caractéristiques hydrauliques de l'aquifère des Calcaires de Brie. Il est une étape nécessaire au projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

L'ouvrage aura une profondeur d'environ 21 mètres et captera la nappe des Calcaires de Brie (Oligocène). Cette nappe est référencée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sous le code de masse d'eau FRGG092 « CALCAIRES TERTIAIRES LIBRES ET CRAIE SENONIENNE DE BEAUCE ».

Ce projet de forage de reconnaissance recueille l'avis favorable de l'hydrogéologue agréé Dominique Chigot.

4.2 Objectifs du projet

La commune de Villeconin est actuellement alimentée par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce (SIE du Plateau de Beauce). La Commune de Villeconin souhaite sécuriser son système de production et distribution d'eau potable. A cette fin, elle a souhaité étudier la possibilité de créer un nouveau forage (nouvelle ressource). Une recherche dans les calcaires de Brie pourrait permettre de trouver une ressource avec une capacité de production suffisante et une meilleure qualité des eaux.

La création du forage de reconnaissance vise à tester l'aquifère des calcaires de Brie.

Le forage servira ainsi à définir :

- La géologie des terrains au droit du projet
- La productivité et les caractéristiques hydrauliques de l'aquifère des Calcaires de Brie
- La qualité des eaux de la nappe des Calcaires de Brie

En cas d'échec, le forage sera rebouché dans les règles de l'art. En cas de succès (le potentiel est avéré), le forage sera reconverti en forage définitif (modification des équipements) et un raccordement (canalisation enterré) à la canalisation AEP existante au droit de la parcelle sera effectué.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le déroulement des investigations est le suivant :

- Mise en place du chantier,
- Foration du forage de reconnaissance,
- Pose des tubages et nettoyage/développement,
- Sécurisation de la tête de l'ouvrage (capot hors sol et dalle cimentée de 3 m²),
- Nivellement du forage de reconnaissance,
- Réalisation des essais hydrauliques

En cas de succès (le potentiel est avéré), le forage sera reconverti en forage définitif (modification des équipements) et un raccordement (canalisation enterré) à la canalisation AEP existante au droit de la parcelle sera effectué.

Si le forage de reconnaissance est un échec en raison d'une trop faible productivité de l'aquifère ou d'une qualité d'eau non conforme nécessitant un traitement, le forage sera rebouché dans les règles de l'art.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet actuel ne comprend pas de phase exploitation qui dépend des résultats du forage d'essais et des essais menés au cours du présent projet.

La phase exploitation concernera le forage définitif d'alimentation en eau potable. Il est prévu d'utiliser ce futur forage à 10 m³/h (163 m³/j en pointe, 42 000 m³/an). Le forage sera raccordé à la canalisation d'eau AEP existante. Il n'y aura à priori aucune construction de station de traitement. Le dispositif de chloration sera installé dans le bâti existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R214-1 du Code de l'Environnement, titre Ier "Prélèvements",

Rubrique 1.1.1.0,

Rubrique 1.3.1.0.

Il n'est pas prévu de faire à ce stade de chemin d'accès ou de plateforme. Il n'y aura donc pas de remblaiement de zone humide (projet non concerné par la rubrique 3.3.1.0). Il n'y aura à priori aucune construction de station de traitement qui pourrait induire une destruction de zone humide (si la qualité d'eau ne répond pas aux exigences sanitaires, le projet d'exploitation des calcaires de Brie sera abandonné)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aire de travail : environ 20 m x 20 m autour des forages. Il n'est pas prévu de plateforme de forage ni d'aménagement pour amené le matériel. La coupe technique prévisionnelle sera la suivante : Foration Rotary en diamètre 254 mm de 0 à 21 m, Cuvelage en 254 mm de +0,5 à -1 m de profondeur, Mise en place d'un tubage plein en PVC diamètre 150/165 mm de +0,5 à 10 m, Mise en place d'un tubage crépiné en PVC diamètre 150/165 mm, slot 3 mm de 10 à 21 m. Pose d'un capot de fermeture métallique. Si Opération réussie, pose d'une canalisation en de 33 m entre le forage et la canalisation AEP existante	1 forage de reconnaissance pouvant être converti en forage définitif. 1 canalisation de transfert de 33 m en cas de réussite de l'opération (productivité et qualité adéquate)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Villeconin

X : 236189.9

Y : 6192504.4

Parcelle cadastrale 77 de la section AB. Les travaux auront lieu dans le périmètre de protection immédiate de la source de la Renarde défini par l'arrêté préfectoral du 22 février 1985. Malgré l'arrêt de l'exploitation de l'ouvrage, l'arrêté préfectoral définissant les périmètres de protection n'a pas été abrogé.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project description]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	•Sur l'emprise de la ZNIEFF de type 2 « VALLEE DE L'ORGE DE DOURDAN A ARPAJON ET SES AFFLUENTS », 110001599
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral 2005-DDAF-MISE- 058 du 21 avril 2005 fixant les règles de la zone de répartition des eaux au droit de la commune de Villeconin indique une prise en compte dès le sol de la ZRE Nappe de Beauce. Le forage de reconnaissance, objet de cette étude, est créé afin de mettre en place une solution de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Villeconin (AEP). Ce projet n'est pas interdit du fait de l'existence de la ZRE (exclusion des nouveaux prélèvements).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux auront lieu dans le périmètre de protection immédiate de la source de la Renarde défini par l'arrêté préfectoral du 22 février 1985. Malgré l'arrêt de l'exploitation de l'ouvrage, l'arrêté préfectoral définissant les périmètres de protection n'a pas été abrogé.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NATURA 2000 - ZPS 9,5 km : Massif de Rambouillet et zones humides proches (FR1112011). Compte-tenu de la distance, le projet n'aura aucune incidence sur la zone NATURA 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement temporaire d'eau souterraine pour un total de 1200 m ³ (eaux prélevées lors des phases de développement, de nettoyage et des essais hydrauliques). Si la reconnaissance se solde par un succès, la phase d'exploitation se caractérise par un débit de prélèvement 10 m ³ /h.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les directions d'écoulement de l'eau en profondeur dans les fractures des Calcaire de Brie peuvent être légèrement modifiées à proximité directe du forage mais uniquement lors des essais hydrauliques temporaires.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une dalle de 3m ² sera mise en place au niveau du forage de reconnaissance. La consommation d'espaces naturels sera donc très limité.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeconin est concernée par le risque inondation. Celui-ci est lié à la présence de la Renarde sur le territoire communal. Cependant aucune cartographie n'est disponible pour identifier les zones susceptibles d'être atteintes par ce risque. Le projet de forage prendra toutes les dispositions pour éviter le risque lié aux inondations (capot de 50 cm étanches pour éviter les intrusions des eaux superficielles). Par ailleurs, les travaux seront réalisés en été pour profiter de cette période sèche favorable. Le projet est donc compatible vis-à-vis des risques naturels et technologiques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacement du matériel de foration (foreuse, compresseur sur camion, bassin de décantation, etc...). Déplacement d'une pelleteuse pour la mise en place de la tranchée En phase d'exploitation (si la reconnaissance est un succès et que le forage de reconnaissance est converti en forage définitif), des déplacements ponctuels seront effectués (maintenance, entretien).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase de foration des forages et des tranchées est source de bruit. Les travaux auront lieu de jour du lundi au vendredi (pas de travaux prévu le week-end et jours fériés). Pas de bruit en phase d'exploitation

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations créées seront limitées à la proximité immédiate du trou de forage et pendant la durée de foration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux souterraines pompés lors du développement des forages ainsi que des essais hydrauliques seront amenées dans un bassin de décantation situé à proximité du forage de reconnaissance puis rejetées dans le milieu naturel ou au réseau pluviale de la commune. Les eaux seront claires.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il n'est pas prévu d'aménagements spéciaux pour l'accès du matériel. Compte tenu que la zone est humide, les travaux seront réalisés durant une période sèche. Le bon état des engins utilisés sur site sera vérifié préalablement à l'intervention ; une attention particulière sera apportée sur l'état des circuits hydrauliques pouvant être vecteur de pollution en cas de fuite. Les conditions de réalisation du forage (isolation par cimentation des sables de Fontainebleau, gestions des eaux par bac) limiteront les risques de pollution des sables de Fontainebleau et sur le cours d'eau. Il n'est pas prévu la création de bourbiers mais la mise en place des bacs hors sols (forage rotary). Des bâches étanches seront mises en place sous les moteurs et réservoirs. Les groupes électrogènes et les compresseurs seront muni d'un réservoir à double paroi fermé à clef. Concernant la réalisation des pleins de carburant, ils seront effectués en dehors du périmètre de protection immédiate à l'exception des pleins de la foreuse. Aucun stockage de carburant n'est autorisé dans le PPI. Les autres types de fluide ne seront stockés qu'à la quantité nécessaire au fonctionnement des engins (huile notamment). Le stockage sera réalisé sur une cunette de rétention d'une capacité égale au volume du stockage. Aucun stationnement en dehors des horaires de travail n'est prévu hormis la machine de forage. Les engins mobiles seront sortis du PPI chaque jour excepté la machine de forage. Le portail sera refermé à clef. Le stationnement dans le périmètre de protection sera limité à la foreuse et aux engins nécessaires à la réalisation du forage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet ainsi que les mesures proposées permettent de réduire le risque de pollution du milieu naturel situé à proximité des travaux. La maîtrise d'œuvre du projet a pour rôle de vérifier le respect de la réglementation en vigueur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier Loi sur l'eau 1.1.1.0 - Présentation du contexte - Présentation de l'état initial - Présentation du projet et justification - Présentation des incidences des travaux, - Présentation de la compatibilité du projet à la réglementation en vigueur - Présentation des moyens de surveillance

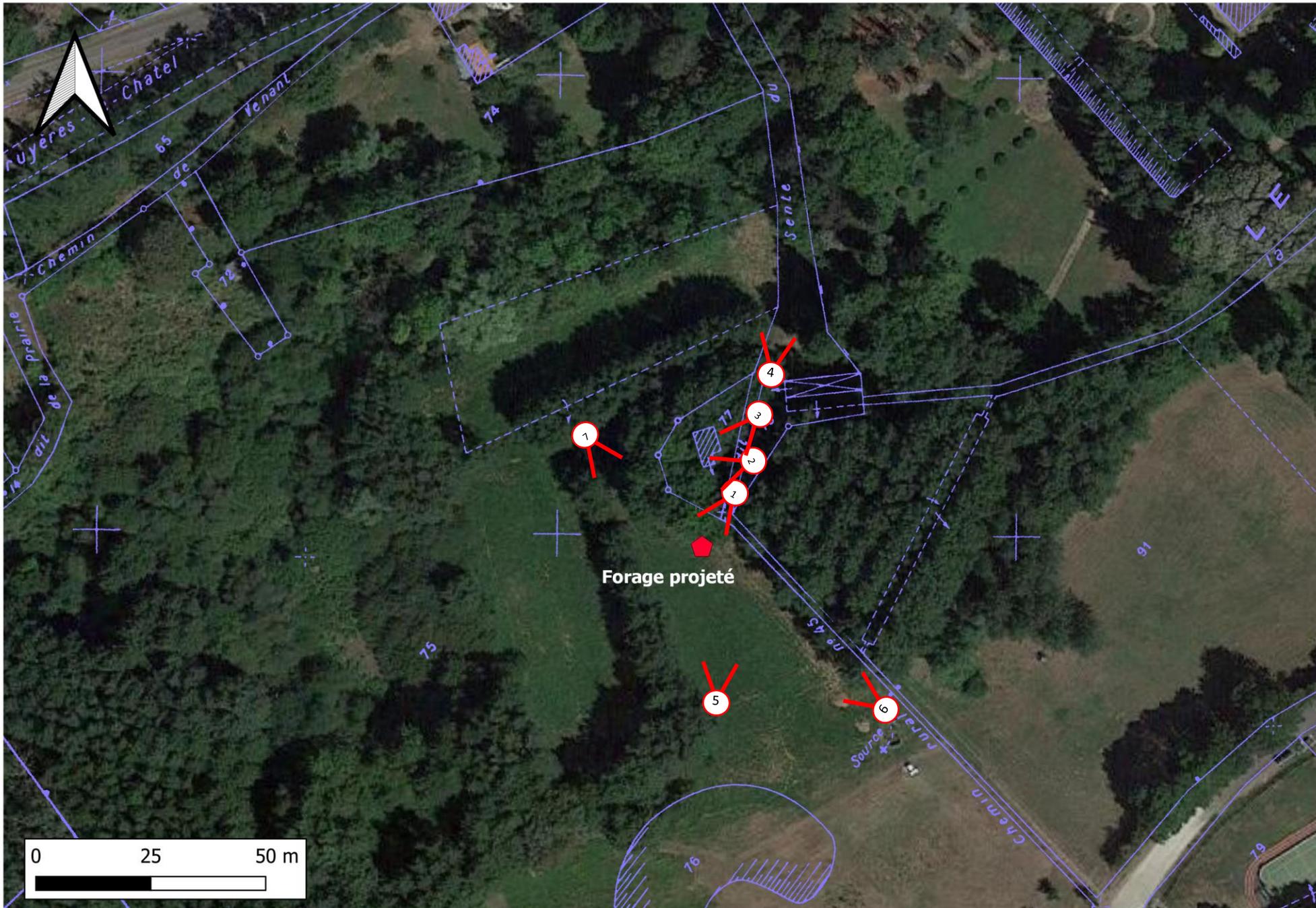
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Etrichy Le Président le 29/04/2022

Signature





Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



Vue n°4



Vue n°5

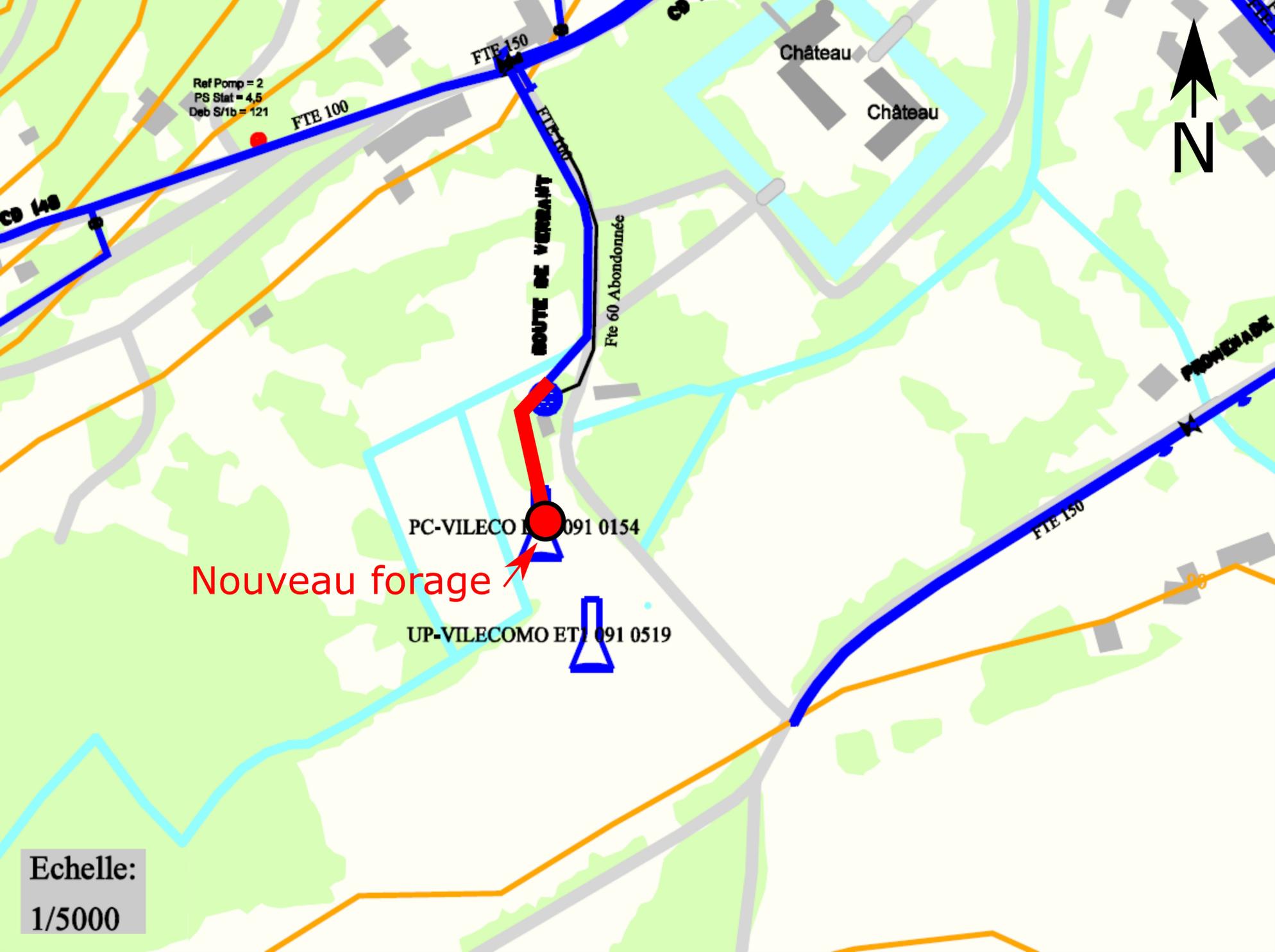


Vue n°6



Vue n°7





Massif de Rambouillet et zones humides proches

Distance à
9,5 km



Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte

Distance à
14,5 km

Projet

Distance à
12 km

 Sites NATURA 2000 (Directive Habitats)

 Sites NATURA 2000 (Directives Oiseaux)

0 2.5 5 km

